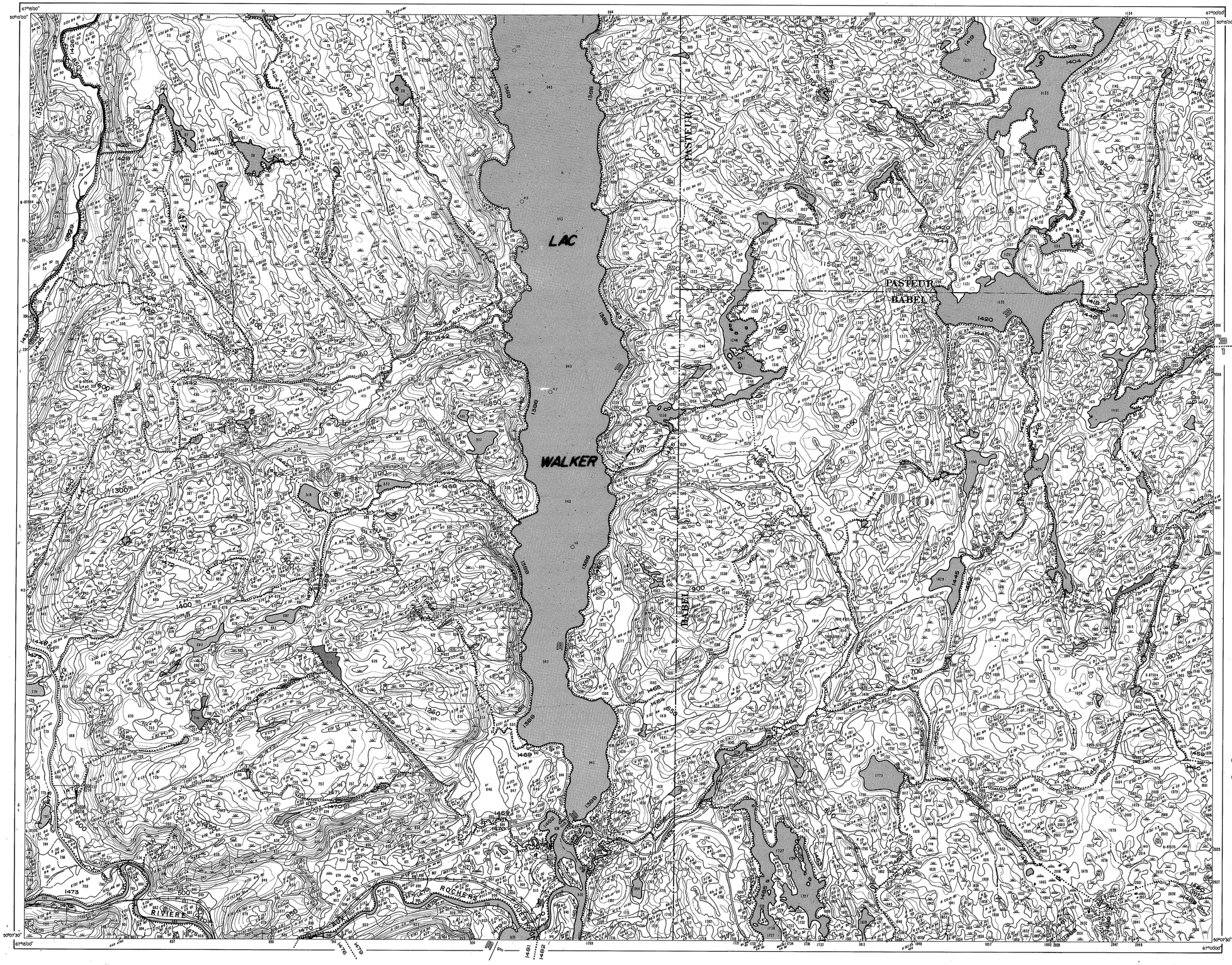

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Résineux			
— — — —	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)	
— — — —	à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— — — —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)	
— — — —	à pin rouge	R (Pr)	
— — — —	à pin blanc	R (Pb)	
— — — —	à thuya (cèdre)	R (C)	
— — — —	à peuplier	R (Pe)	
— — — —	à sapin	R (S)	
Pessière			
— —	à épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (E)	
— —	à thuya (cèdre)	S (C)	
— —	à peuplier	S (Pe)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)	
— —	à pin rouge	S (Pr)	
— —	à pin blanc	S (Pb)	
— —	à sapin et/ou épinette	S (S)	
— —	(plantation d'épinette blanche)	S (P S)	
— —	(plantation d'épinette de Norvège)	S (P E)	
— —	(plantation d'épinette noire)	S (P E)	
— —	(plantation de pin rouge)	S (P Pr)	
Sapinière			
— —	à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)	
— —	à thuya (cèdre)	S (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)	
— —	à pin rouge	S (Pr)	
— —	à pin blanc	S (Pb)	
— —	à peuplier	S (Pe)	
— —	à bouleau	S (Bp)	
— —	(plantation de sapin baumier)	S (P B)	
Pinède à pin blanc			
— — — —	— avec pin rouge	Pb(Pr)	
— — — —	— — et/ou épinette rouge (thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse)	Pb(E)	
— — — —	— — avec thuya (cèdre)	Pb (C)	
— — — —	— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)	
— — — —	— — avec mélèze	Pb(Me)	
— — — —	— — avec pin blanc	Pb (Pb)	
— — — —	— — avec peuplier	Pb (Pe)	
— — — —	— — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)	
— — — —	(plantation)	Pb (P S)	
Pinède à pin rouge			
— — — —	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)	
— — — —	— avec thuya (cèdre)	Pr (C)	
— — — —	— avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— — — —	— avec mélèze	Pr (Me)	
— — — —	— avec pin blanc	Pr (Pb)	
— — — —	— avec peuplier	Pr (Pe)	
— — — —	— avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— — — —	(plantation)	Pr (P S)	
Cédrière			
— —	(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)	
— —	à mélèze	C (Me)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)	
— —	à pin gris	C (Pg)	
— —	à peuplier	C (Pe)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	C (S)	
— —	(plantation de thuya)	C (P C)	
Prucheraie			
— —	(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)	
— —	à thuya (cèdre)	Pr (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— —	à mélèze	Pr (Me)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)	
— —	à pin gris	Pr (Pg)	
— —	à pin gris	Pr (Pg)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— —	(plantation)	Pr (P S)	
Mélèzin			
— —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (Me)	
— —	à thuya (cèdre)	Me (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)	
— —	à pin rouge	Me (Pr)	
— —	à pin gris	Me (Pg)	
— —	à peuplier	Me (Pe)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)	
— —	(plantation de mélèze japonais)	Me (P J)	
— —	(plantation de mélèze laricin)	Me (L)	

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris		F1 (Pg)	F1 (Pg F1)
— — — — — — avec pin blanc		F1 (Pb)	F1 (Pb F1)
— — — — — — avec pin rouge		F1 (Pr)	F1 (Pr F1)
— — — — — — avec thuya (cèdre)		F1 (C)	F1 (C F1)
— — — — — — avec sapin		F1 (S)	F1 (S F1)
— — — — — — avec épinette noire ou rouge		F1 (E)	F1 (E F1)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin		BB (S)	BB (S BB)
— — — — — — avec épinette noire ou rouge		BB (E)	BB (E BB)
— — — — — — avec pin blanc		BB (Pb)	BB (Pb BB)
— — — — — — avec pin rouge		BB (Pr)	BB (Pr BB)
— — — — — — avec thuya		BB (C)	BB (C BB)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin		BJ (S)	BJ (S BJ)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc		F1 (Pb)	F1 (Pb F1)
— — — — avec pin rouge		F1 (Pr)	F1 (Pr F1)
Peuplement avec sapin		Pe (S)	Pe (S Pe)
— — — avec pin gris		Pe (Pg)	Pe (Pg Pe)
— — — avec pin blanc		Pe (Pb)	Pe (Pb Pe)
— — — avec pin rouge		Pe (Pr)	Pe (Pr Pe)
— — — avec épinette noire ou rouge		Pe (E)	Pe (E Pe)
— — — avec résineux		Pe (R)	Pe (R Pe)
Épinette noire à épinette noire		Ex (E)	Ex (E Ex)
Épinette résineuse		Ex (R)	Ex (R Ex)
Mélangés à feuillus tolérants		M (F)	M (F) (F)
— — — sur station humide		MF (F)	MF (F) (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus		F
— —	d'essences intolérantes	F
— —	d'essences tolérantes	F1
— —	d'essences mêlées (plantation)	F1
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris		BB
— — — à bouleaux jaunes		BJ
Peuplement		Pe
Frênaie noire		Fn
Érablière		
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris		Er Bb
— — — à bouleaux jaunes		Er Bj
— — — à hêtre		Er F
— — — à feuillus d'essences intolérantes		Er F1
— — — à feuillus d'essences tolérantes		Er F2
Plantation d'érable à sucre		Er (P S)
— — — de peuplier faux-tremble		Pe (P T)
— — — de peuplier		Pe (P)
— — — de peuplier hybride		Pe (P H)
— — — de tilleul d'Amérique		Pr (P A)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — SS
Dénudé et semi-dénudé humide — SH
Aulnaie — A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement urbain, camping, utilisation publique, centre de ski, terrain de golf, etc. — U

PERTURBATION

Coupe partielle — 10
Coupe partielle en damier — 11
Coupe partielle par bande — 12
Coupe partielle plus épidémie légère — 19
Chablis partiel — 20
Épidémie légère — 21
Brûlis partiel — 90

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche visibles: ⊖ 10 à 50% ⊗ 50 à 99%

ORIGINE

Coupe totale — 01
Chablis total — 02
Chablis partiel — 03
Épidémie sévère — 41
Friche — 5
Plantation — P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	90-30	30-90
50	41-60	90-50	50-90
70	61-80	90-70	70-90
90	81-100	90-90	90-90
120	101 et plus	120-70	70-120

FORÊT HÉTÉROENNE

Je (jeune inéquienne): Plus de 2 dominances de feuillus tolérants, inégalité des tiges entre 0 et 30 cms. Autres peuplements, inégalité des tiges entre 0 et 60 cms.
Vieilleux inéquienne: Plus de 2 dominances de feuillus tolérants, inégalité des tiges critique de 60 cms. Autres peuplements, inégalité des tiges est plus de 90 cms.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	A
Les classes de pente ne sont pas à scale		

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 (2) 30 H
— densité
— hauteur
— classe d'âge
— perturbation
— classe de pente
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

R C5 (4) 60 01
— classe de pente
— classe d'âge
— année du relevé
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: CONSULTANTS D.G.R. INC.
SIGNATURE: Jacques R. Lafontaine
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 94-1
Unité d'aménagement — 3*
Unité de sondage — 000 16 04
Mode de tenure ou de gestion — 1
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 34
Bassin primaire — 00
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 97
Division de recensement — 900
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1460*
Région écologique — 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-J-5 S.E.	22-J-6 S.O.	22-J-7 S.E.	22-J-7 S.O.
22-J-4 N.E.	22-J-3 N.O.	22-J-2 N.E.	22-J-2 N.O.
22-G-13 N.E.	22-G-14 N.O.	22-G-15 N.E.	22-G-15 N.O.

22 J/3 N.E.